

# LA LETTRE DU CONSEIL

Conseil Municipal du 23 juillet 2008

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la joie des familles qui ont célébré un mariage

- ♦ Stéphanie PARISI et Louis OUSSELIN, Tarency
- ♦ Karine VIRICEL et Fabien COUDURIER, La Châtaigneraie

ou une naissance :

- ♦ Manon TERRIER, Roasson
- ♦ Emma TERRIER, Roasson

## RADIO TELEPHONIE - AVENANT AU CONTRAT BOUYGUES

*Rapporteur Isabelle BOURDIS*

Rappel : La société Bouygues qui exploite des antennes de radiotéléphonie dans le clocher de l'église veut améliorer la qualité de son réseau et demande au Conseil Municipal la ratification d'un 3<sup>ème</sup> avenant à la Convention signée entre la société et la commune le 16 juin 1997.

Conformément à la délibération du dernier Conseil Municipal en date du 30 juin 2008, Madame Sophie BIOLCHINI et Monsieur Serge LAURENT, de la société BouyguesTel, sont venus présenter leur projet de modification technique des antennes de radiotéléphonie qu'abrite le clocher de l'église.

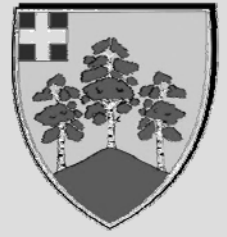
Après discussion, il est convenu que la mairie demandera à BouyguesTel de faire procéder à des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques par un bureau de contrôle indépendant avant les modifications techniques.

Par 11 voix (Jean-Pierre GINET, Jean CALLOUD, Marie-Andrée COLLEON, Robert BOCCON PERROUD, Pascal CURIOZ, Françoise DUPASSIEUX, Catherine GARCIAZ, Catherine LEBRUN, Jean RABEYRIN, René ROLLAND et par procuration Véronique BOINON),

contre 6 (Isabelle BOURDIS, Alain CADAN, Fabien COUDURIER, Anne-Lucie GROSJEAN, Julien PETIT et par procuration Maurice PAGET)

- ♦ Le Conseil Municipal refuse de signer l'avenant, demandé par BouyguesTel, avant la mise en place des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques.

## La Biolle



Mairie de La Biolle  
41, Place de l'Eglise  
73410 La Biolle

Téléphone  
04 79 54 76 06

Télécopie  
04 79 54 70 04

[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)

Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 24 septembre  
2008  
à 20h30 en mairie

## **TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE N° 7 - DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du SDES pour l'enfouissement des réseaux électriques le long de la V.C n°7. La commune est autorisée à débiter les travaux avant obtention de la subvention.

Il restera à poursuivre les travaux d'enfouissement de quelques dizaines de mètres de lignes électriques sur la RD 52a en direction d'Intermarché d'une part et en direction du Chef-Lieu d'autre part.

Le montant total des travaux supplémentaires à entreprendre s'élève à environ 60 000 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite un complément de subvention auprès du SDES et du Conseil Général pour ces travaux.

## **AMENAGEMENT DU CHEF LIEU - ETUDE PRE OPERATIONNELLE**

*Rapporteur Jean Pierre GINET*

Le secteur du centre bourg est un secteur stratégique pour le développement de la commune. Des projets de construction sont actuellement en attente. De ce fait, il serait souhaitable d'engager une étude pré opérationnelle sur l'urbanisation future pour permettre un développement harmonieux et cohérent de ce secteur. L'objectif est d'élaborer un plan de composition urbaine et paysagère motivé à travers la démarche de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Cette étude sera menée dans le souci d'une gestion économe de l'espace et avec la volonté d'intégrer la construction d'une offre variée de logements dont une partie de logements locatifs.

La commune peut prétendre à une subvention de la région Rhône-Alpes pour cette étude, dès lors que la commune s'engage à

- ♦ réaliser 20% de logements locatifs sociaux (hors PLS),
- ♦ prendre en compte une approche environnementale de l'urbanisme.

La commune peut également solliciter le Conseil Général de Savoie afin d'obtenir un complément de subvention (20%).

L'étude dont le coût peut être estimé à 30 000€ pourrait être subventionnée jusqu'à 80 % (taux maximum).

Le Conseil Municipal décide de :

- ♦ s'engager à faire réaliser cette étude après appel d'offre suivant cahier des charges établi par Métropole Savoie,
- ♦ demander à la région Rhône-Alpes et au Conseil Général une subvention pour mener cette étude
- ♦ s'engager à assumer la part de financement restante,
- ♦ autoriser le Maire à signer toutes pièces ou conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.

## **BUDGET DE L'EAU**

*Rapporteur Jean Pierre GINET*

- décision modificative

Lors du vote du budget supplémentaire, le conseil municipal a décidé d'affecter l'ensemble des excédents (76 812 €) à la réduction de l'emprunt prévu (85 700 €).

Or, la réflexion sur l'alimentation de l'Albanais par un forage à Serrières en Chautagne progresse, et l'étude en cours prévoit que le coût supplémentaire lié au fonctionnement du nouveau service de distribution d'eau serait de 0.52 € /m<sup>3</sup>.

Il est pourtant difficile aujourd'hui d'appréhender le délai de mise en place de ce nouveau service, mais il convient d'ores et déjà de prévoir une augmentation de la surtaxe eau permettant d'amortir, cette hausse induite de 0.52 € /m<sup>3</sup>.

On peut prévoir une mise en eau dans 3 ans. C'est donc une charge nouvelle de 52 000 € supplémentaire qu'il faudrait prendre en compte en 2012 : (0.52 € x 100 000 m<sup>3</sup>)

Compte tenu des excédents actuels (25 000 €) et de la charge actuellement payée au SIVU DU RIGOLET et qui va disparaître (15 000 €), c'est une augmentation de 12 000 € qu'il faut prévoir dans 3 ans soit 0.12 € par m<sup>3</sup> distribué, soit encore 0.04 €/m<sup>3</sup>/an qu'il faudra réévaluer en fonction de l'inflation.

Le Conseil Municipal rectifie, dès à présent, le budget par une décision modificative, pour réserver les 25 000 € d'excédent en charges à venir, et non pas les consacrer à remplacer l'emprunt.

- **Fixation de la surtaxe eau potable**

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la surtaxe communale sur l'eau potable.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter la surtaxe communale de 3.6 % (pour tenir compte de l'inflation) + 0.04 € pour constituer une provision, compte tenu de la future augmentation de notre participation au SIVU DU RIGOLET pour financer les travaux et le fonctionnement de l'adduction d'eau de Serrière en Chautagne (l'étude prévoit une augmentation de 0.52 €/m<sup>3</sup>).

**La surtaxe communale sur l'eau potable passerait de 0,57 € à 0,63 €.**

Le Conseil Municipal décide de fixer la surtaxe communale sur l'eau potable à 0,63 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## **FIXATION DES TARIFS CANTINE, GARDERIE SCOLAIRES ET ETUDES DIRIGÉES**

*Rapporteur Alain CADAN*

14 900 repas ont été servis à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2007/2008.

4 506 élèves ont fréquenté la garderie du matin ou du soir ; par contre seulement 437 élèves sont passés la garderie de midi.

A la demande des parents, il est envisagé la mise en place d'une étude dirigée le soir après la classe.

Aussi il convient de prévoir un réajustement des tarifs ; la commission scolaire propose une augmentation de 2 % et de fixer à 1€ la ½ heure pour l'étude dirigée, assurée par les enseignants, mise en place à cette rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal fixe, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008, les tarifs suivants :

- le prix du repas pour les élèves à 3,25 €
- le prix du repas pour les enseignants et personnes ne participant pas au service à 4,84 €
- l'abonnement "jour" mensuel à la garderie : 50,50 €
- l'abonnement "matin" mensuel à la garderie : 25,50 €
- l'abonnement "soir" mensuel à la garderie : 31,00 €
- l'abonnement "mixte" mensuel à la garderie : 28,50 €
- la garde occasionnelle : 0,84 €
- l'étude dirigée (la demi heure) : 1,00 €

## FONDS EROSION - DEMANDE DE SUBVENTION

*Rapporteur Jean Pierre GINET*

L'orage survenu le 10 juin 2008 a provoqué une crue torrentielle au hameau de Savigny (lieu-dit Le Chenet). Aucun dégât notable n'est à déplorer au niveau de l'habitat, toutefois, il importe de réaliser assez rapidement des travaux de remise en forme des protections existantes qui du fait de l'absence d'entretien n'ont pu assurer leur rôle.

Le Conseil Général est susceptible de subventionner ces travaux de protection.

Le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'avaliser le principe d'entretien des protections (dessouchages) bordant le chemin rural du Couloir de Corsuet,
- ♦ de demander à Monsieur Le Président du Conseil Général la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Erosion,
- ♦ en raison de l'urgence à réaliser ces travaux, de solliciter, auprès du Conseil Général, l'autorisation de débiter les travaux.

## AFFAIRES DIVERSES

Suite à la demande formulée par de nombreux usagers de la route, le Conseil Municipal décide d'adoucir le plateau situé en amont des Ecoles sur la Route Départementale 991b tout en souhaitant sensibiliser les automobilistes à respecter la limitation de vitesse.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à une pollution détectée dans le Chef-Lieu, il est rappelé qu'aucun produit ne doit être déversé dans les collecteurs d'eaux pluviales ou usées et que tous les déchets doivent être déposés à la déchetterie d'Albens, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

- VEOLIA EAU a mis en ligne un nouveau site internet client [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr) accessible à tous qui permet d'obtenir des informations importantes sur l'eau dans notre commune comme son origine, sa qualité, son prix, les travaux en cours.... Il propose aussi à l'internaute tout une série de conseils pour mieux consommer l'eau, évaluer sa consommation ou découvrir le cycle de l'eau... Le client peut également consulter ses factures, suivre l'évolution de sa consommation et payer en ligne.

- Transport scolaire - Cartes de bus scolaires : Les cartes pour le collège d'Albens, les établissements sur la ville d'Aix les Bains (lycée de Marlioz, collège Lamartine ...) sont à retirer en mairie fin août, début septembre. Rappel : Les mineurs ne peuvent retirer leurs cartes sans la présence du représentant légal.

- Ramassage des ordures ménagères : A compter du 1<sup>er</sup> septembre, le ramassage des ordures ménagères aura lieu une fois par semaine, le lundi, aux heures habituelles.